



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Guide d'accompagnement
Appel à projet « Cordées de la réussite »
2023-2024**



Sommaire



<u>Présentation du dispositif</u>	p 3
<u>Pour quelles raisons devenir « Tête de Cordée »?</u>	P 4
<u>Pour quelles raisons encorder mon établissement</u>	p 4
<u>Public cible des Cordées et place des familles</u>	p 5
<u>Éléments d'appui pour construire le projet de cordée</u>	p 6
<u>Financement des Cordées de la réussite</u>	p 9
<u>Récapitulatif de l'AAP</u>	p10
<u>Calendrier des grandes étapes des Cordées de la réussite</u>	p11
<u>Ressources pour la construction de partenariats variés autour des Cordées</u>	p12
<u>Document pour les Têtes de Cordées</u>	p15
<u>Documents pour les établissements encordés</u>	p17
<u>Ressources numériques</u>	p25
<u>Vos correspondants en région académique</u>	p26

Présentation du dispositif



Depuis la rentrée 2020, les « Cordées de la réussite » et les « Parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif appelé les « Cordées de la réussite ». Ce dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Les Cordées de la réussite participent à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elles visent à appréhender et développer de façon complémentaire :

L'ambition

L'orientation et la connaissance des filières de poursuite d'études et de formation

Les repères culturels et la curiosité intellectuelle

Une cordée repose sur un partenariat entre d'une part, une « **Tête de Cordée** » qui est un établissement de l'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, lycées avec CPGE ou STS, écoles de la fonction publique) et d'autre part des **établissements « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les nouvelles cordées doivent permettre un accompagnement global, qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'actions mobilisables. Cet accompagnement suppose une gradation des actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lors du passage entre le collège et le lycée.

Etablissements d'enseignement supérieur

Pour quelles raisons devenir « Tête de Cordée » ?

- Diversifier les viviers de recrutement et faire connaître l'offre de formation auprès d'un public plus large;
- Développer des liens étroits avec le tissu éducatif local, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles permet le rayonnement des établissements du supérieur ;
- Développer les politiques d'inclusion : missions égalité femmes-hommes, accompagnement des publics en situation de handicap...
- Impulser une démarche fédératrice des diverses composantes et services de l'établissement. La cordée de la réussite étant un élément constitutif du volet orientation du projet établissement ;
- Prendre en compte la participation d'un candidat au dispositif des cordées de la réussite dans l'analyse et le classement des dossiers sur la plateforme Parcoursup ;
- Développer chez les étudiants tuteurs, intervenant dans les Cordées, des compétences complémentaires, une conscience sociale en leur permettant d'être immergés dans une réalité sociale, à l'image de la société dans laquelle ils évolueront professionnellement. L'établissement peut valoriser cet engagement et valider cette compétence dans le parcours des étudiants ;
- Contribuer à l'ouverture culturelle de l'établissement et à sa stratégie Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ;
- Bénéficier de ressources supplémentaires dédiées au projet.

Source : [site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

Etablissements du secondaire

Pour quelles raisons « encorder » mon établissement ?

- Renforcer la politique d'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire l'autocensure, accroître leur ambition scolaire et favoriser leur mobilité tant sociale que géographique ;
- Valoriser l'image de l'établissement scolaire ;
- Rendre les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves en s'appuyant sur des échanges entre pairs ;
- Associer davantage les familles au processus d'orientation ;
- Développer le dialogue entre les équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire et celles de l'enseignement supérieur ;
- Favoriser les liaisons collège/lycée/enseignement supérieur ;
- Bénéficier de ressources supplémentaires dédiées au projet, notamment pour financer des frais de fonctionnement (frais liés aux sorties culturelles des élèves, à leurs déplacements, frais de fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE) et d'une enveloppe d'indemnités pour mission particulière afin de valoriser l'implication de l'enseignant qui a été nommé référent pour la cordée dans l'établissement.

Source : [site Eduscol](#)

Public cible des Cordées de la réussite

Les Cordées s'adressent à tous les **élèves volontaires** scolarisés dans un établissement encordé, dès la **classe de 4e jusqu'à la Terminale**. De fait, aucune sélection n'est alors opérée parmi les élèves que ce soit par l'établissement ou par la Tête de Cordée.

Certains élèves sont prioritairement concernés par le dispositif :

Les élèves scolarisés en éducation prioritaire (REP+ et REP) et/ou en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives¹ (dont l'association au projet est obligatoire) ou appartenant au territoire d'un PaQte²

Les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles

Les lycéens professionnels qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ainsi que les élèves de Troisième Prépa-Métiers

Les lycéens technologiques qui souffrent bien souvent d'un déficit d'image et qui méconnaissent toute l'étendue des possibilités de poursuites d'études

Les élèves de quatrième, classe initiale du dispositif

Les élèves accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Plus largement, **les élèves manquant de confiance en eux** sont encouragés à s'engager. Le dispositif est également inclusif à l'égard des **élèves en situation de handicap, des élèves à besoins éducatifs particuliers**. Il veille aussi à **l'égalité des chances entre les filles et les garçons**.

Au moins 30 % des élèves d'une catégorie d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.

Place des familles

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable d'associer les familles aux Cordées de la réussite afin de rendre le dispositif d'autant plus lisible.

Outre les différentes réunions d'informations et de lancement, il pourrait être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'accompagner quelques sorties. La participation des familles se construit dans la durée. Ainsi, des courriers d'invitation, des appels téléphoniques, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.

¹ Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la coconstruction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

² Initié par le gouvernement, le « PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises » invite les entreprises à s'engager dans ces quartiers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui habitent dans un quartier prioritaire. Le programme est ainsi décliné en 4 axes, dont le premier est particulièrement pertinent dans le cadre des Cordées : « sensibiliser » (favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes). Quelques exemples d'actions déployées par les entreprises :

- Accueil de stagiaires de 3ème : en individuel ou en collectif (via la plateforme monstagedetroisieme.fr par exemple)
- Accueil de sessions de stage dès la 4ème sur la découverte des métiers
- Accueil d'autres formats de stage : stage mixte jeunes de QPV – enfants du personnel – enfants en situation de handicap ; partenariat avec un collège spécifique
- Dispositifs d'accompagnement de jeunes dans une conduite de projets
- Dispositifs de parrainage de jeunes scolaires de QPV...

Éléments d'appui pour construire le projet de cordée

Quelles compétences peut-on développer chez les élèves ?

Les Cordées de la réussite offrent l'occasion de développer des savoirs et savoirs-être chez les élèves. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité et au-delà de la spécificité de chaque parcours et des choix réalisés, quelques invariances peuvent néanmoins être soulignées :

- Développer des compétences méthodologiques : savoir mener une recherche, conduire un projet, réaliser une production (diaporama, clip vidéo...), rédiger un article pour le site ou le journal de l'établissement, rédiger des fiches métier, planifier un travail, prendre la parole en continu, soutenir un projet.
- Développer des compétences à s'orienter : déconstruire les représentations et les stéréotypes liés aux métiers, rechercher des informations et vérifier leur fiabilité, découvrir les filières et les métiers, connaître les attendus professionnels, appréhender la mobilité.
- Développer la confiance en soi et les compétences psycho-sociales : développer la curiosité intellectuelle, surmonter la peur de l'inconnu, lutter contre les stéréotypes de genre....
- Renforcer l'ouverture sociale et culturelle : identifier, analyser, exploiter une œuvre d'art, découvrir une pièce de théâtre ou un opéra, développer une sensibilité artistique...

Quelles actions peut-on mettre en place ?

PILERS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EXEMPLES D' ACTIONS
CONTINUITÉ ET TRANSITIONS Accompagner et sécuriser les parcours de la 4e à la terminale jusqu'à l'enseignement supérieur	Renforcement des liaisons collège-lycée-enseignement supérieur	<i>Immersions scolaires Activités sportives et culturelles communes Participation partagée à des projets, challenges, concours Préparation et participation partagées à des visites d'entreprises ou lieux de formation Campus ouvert, MOOC</i>
	Dispositifs de médiation - Dispositifs de soutien	<i>Soutien méthodologique Aide au travail personnel Aide à l'orientation Actions de tutorat collèges-lycées / enseignement supérieur Actions de mentorat Actions de parrainage</i>

PILERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
OUVERTURE, MOBILITE Ouvrir l'accès à une variété de contextes et d'expériences	Découverte de la diversité des formations et des univers professionnels Ex : découverte des métiers au collège Lutte contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure	<i>Visites d'entreprises</i> <i>Ateliers de découverte des formations / métiers</i> <i>Visites d'établissements d'enseignement supérieur</i> <i>Salons d'orientation</i> <i>Participation à des forums, des conférences</i> <i>Rencontres avec des étudiants ou des professionnels</i> <i>Participation à une mini-entreprise</i> <i>Participation à des ateliers d'orientation scolaire ou professionnelle</i> <i>Productions individuelles ou collectives en lien avec les questions d'orientation</i> <i>Actions traitant le sujet de l'égalité entre filles et garçons et la mixité dans l'orientation scolaire et professionnelle</i>
	Elargissement des horizons sociaux et culturels	<i>Visites culturelles, évènements culturels</i> <i>Participation à des colloques, manifestations, conférences</i> <i>Rencontres avec des personnalités (élus, journalistes, artistes...)</i> <i>Participation à des productions culturelles ou artistiques</i> <i>Actions et interactions requérant l'usage du numérique</i>
	Mobilité géographique	<i>Sensibilisation à la culture de l'internat en milieu scolaire : visites d'internats, information et exploration du dispositif internat du XXIème siècle (résidences thématiques, internats d'excellence, internats du pro)</i> <i>Visites de campus, de résidences universitaires</i> <i>Déjeuners en restaurant universitaire</i> <i>Dialogue avec des étudiants géographiquement éloignés, témoignages de parcours personnels</i> <i>Actions et interactions relatives à l'ouverture européenne ou internationale</i> <i>Actions et interactions requérant l'implication des familles sur la question de la mobilité géographique</i>

PILERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
INDIVIDUALISATION Accompagner l'élève dans la personnalisation de son parcours	Singularisation du parcours de l'élève	<i>Elaboration d'un réseau relationnel personnalisé, étudiants, formateurs, professionnels</i> <i>Utilisation de l'application FOLIOS ou élaboration d'une feuille de route individuelle pour aider à la construction du récit du parcours personnel</i> <i>Entretiens individuels avec des professionnels de l'orientation</i> <i>Actions pour soutenir l'implication de la famille dans la construction du parcours de l'élève</i>
	Développement des compétences psychosociales	<i>Participation à des concours, concours d'éloquence</i> <i>Actions encourageant l'autonomie, le sens de l'engagement, l'esprit critique, la curiosité intellectuelle et permettant de développer la confiance en soi</i> <i>Partages d'expériences entre pairs</i> <i>Enrichissement du réseau personnel et professionnel</i> <i>Actions d'autoévaluation, d'identification des besoins individuels</i>

Quels partenariats développer ?

- Constituer un réseau d'établissements encordant les différents niveaux d'enseignement (enseignement secondaire et supérieur) pour construire une véritable « passerelle » des apprentissages visant à assurer la transmission de savoirs et de savoir-être entre étudiants, lycéens et collégiens.
- Développer des partenariats avec le monde associatif, les acteurs locaux, les collectivités territoriales et le monde économique et professionnel pour la mise en place d'actions d'accompagnement culturel, artistique et sportif, de l'aide à la construction du parcours d'études et/ou du projet d'orientation de l'élève.
- Associer le délégué du préfet du territoire concerné (cohérence et complémentarité avec les actions du contrat de ville, valorisation de la cordée).

Comment évaluer et valoriser la cordée ?

La dimension évaluative du projet de cordée doit être envisagée dès la conception de ce dernier. Un protocole de suivi des élèves encordés est à définir à cette fin, à l'échelle du partenariat :

- Prendre appui sur des questionnaires élèves
- Mettre en œuvre des modalités de communication qui permettent de diffuser un sentiment d'appartenance à une communauté cordée, fière de la concrétisation de son projet.

Pour aider les établissements encordés à réaliser un bilan de mise en œuvre du dispositif, une fiche Qualéduc leur est proposée, sur le site [Eduscol \(Ressources pour piloter et animer les cordées : rubrique Bilan annuel\)](#).

Quelques points de vigilance :

Une cordée repose sur un partenariat entre une Tête de Cordée et un établissement encordé. Cela implique que les projets doivent nécessairement être coconstruits. Dès lors, **une fiche d'engagement** sera signée entre chaque Tête de Cordée et établissement encordé.

L'implication des **équipes éducatives** et tout particulièrement **du professeur principal et du PsyEN** est essentielle. De surcroît, le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques **en direction des familles**.

Une vigilance spécifique doit être portée sur la **parité** des élèves encordés et chaque projet doit pouvoir mettre l'accent sur la lutte contre les stéréotypes de genre.

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à **des activités régulières durant l'année scolaire**. Les projets doivent être complets et porter sur **une temporalité de 3 ans** afin d'inscrire les actions retenues dans le temps et de s'assurer d'un engagement pérenne des partenaires.

La dimension orientation est au cœur du projet de cordée : découverte de métiers, visites de structures, rencontres avec des professionnels... Par ailleurs, le volet culturel et le volet mobilité doivent également être investis.

L'usage des outils numériques, qui permet d'assurer la continuité pédagogique en téléenseignement, doit être renforcé, notamment pour les élèves des zones isolées mais également pour mieux préparer l'ensemble des élèves à l'usage du numérique.

Financement des Cordées de la réussite

Type d'établissement	Public prioritaire	Nature du financement
Etablissement encordé (EPL) BOP 141	Elèves scolarisés en REP/REP+, en collège situé en zone rurale ou isolée, en lycée professionnel, en lycée technologique	Sorties culturelles des élèves Frais de déplacement des élèves et des personnels Frais de fonctionnement divers pour les élèves Subventions aux associations qui interviennent dans les EPL
Tête de Cordée BOP 231	Elèves scolarisés en REP/REP+, en collège situé en zone rurale ou isolée, en lycée professionnel, en lycée technologique	Frais de transport des étudiants tuteurs et de leurs encadrants Financement de la formation des étudiants tuteurs Financement d'évènements impliquant élèves et étudiants tuteurs au sein de l'établissement d'enseignement supérieur Complément de rémunération du référent de la Tête de Cordée Achat de matériel et frais de fonctionnement de la Cordée de la réussite
Tête de Cordée BOP 147	Elèves issus des quartiers politique de la ville (QPV) scolarisés en collège et en lycée *	Financement par l'ANCT des frais de transport des élèves et des étudiants tuteurs qui les accompagnent Subventions aux associations partenaires qui interviennent auprès des élèves issus de QPV

*La vérification du zonage en QPV est accessible depuis le site <https://sig.ville.gouv.fr/>

Clés de répartition :

S'agissant des Têtes de Cordées, les subventions sont réparties en concertation Rectorat/Préfecture en fonction de la demande de financement déposée dans l'appel à projet, du nombre prévisionnel d'élèves encordés, des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

S'agissant des établissements encordés, les subventions sont réparties en fonction du nombre prévisionnel d'élèves encordés, de leur appartenance au public cible et des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

Attention pour le BOP 147, ANCT : Ces crédits sont accordés si le nombre d'élèves résidant en quartier de la politique de la ville (QPV) est supérieur ou égal à 50% des bénéficiaires de la Cordée. Ces crédits ne pourront bénéficier qu'aux élèves issus des QPV.

Procédure de financement et de validation de la Cordée



Récapitulatif de l'AAP

Type d'établissement	Réponse à l'appel à projet	Procédure à suivre	Formalités requises
<p>Etablissement encordé</p> <p>EPLE (collège ou lycée)</p>	<p>L'établissement ne doit déposer aucun dossier de candidature. Néanmoins, il participe à l'élaboration du projet de cordée avec la Tête de cordée.</p>	<p>Se rapprocher d'une ou plusieurs têtes de cordées existantes ou potentielles et/ou de la DRAIO (cordees@region-academique-hauts-de-france.fr) afin d'entrer en relation.</p>	<p>L'EPLE transmet à la Tête de Cordée un effectif prévisionnel d'élèves participant au projet</p>
<p>Tête de Cordée</p> <p>Etablissement de l'enseignement supérieur (université, IUT, grande école, lycée avec BTS ou CPGE...)</p>	<p>L'établissement dépose le dossier de candidature co-construit avec les EPLE encordés.</p>	<p>Effectuer la saisie du dossier sur Dauphin</p> <p>https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</p>	<p>Cordée validée pour 3 ans en 21-22 ou en 22-23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire CERFA contenant la demande de financement à saisir directement dans Dauphin - fiche de composition de la cordée à joindre sur Dauphin - fiches d'engagement signées par chacun des établissements partenaires mentionnant un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés à joindre sur Dauphin <p>Cordée non existante en 22-23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire CERFA contenant la demande de financement à saisir directement dans Dauphin - fiche de présentation du projet de cordée à joindre sur Dauphin - fiche de composition de la cordée à joindre sur Dauphin - fiches d'engagement signées par chacun des établissements partenaires mentionnant un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés à joindre sur Dauphin

La date limite de saisie sur le portail Dauphin est fixée au 22 mai 2023. Les candidatures seront étudiées par un comité technique. Le comité régional de pilotage et de suivi des « Cordées de la réussite » se prononcera sur la validation des projets en juin 2023.

Les cordées de la réussite validées bénéficieront d'un financement par l'Etat. L'instruction des demandes de co-financement (MENJ, MESRI et politique de la ville) sera engagée sur la base des informations communiquées dans le dossier. La répartition des crédits se fera courant septembre.

Calendrier des grandes étapes des Cordées de la réussite année scolaire 2023-2024

Début avril au 22 mai 2023 : Co-construction du projet Cordée de la réussite entre la Tête de Cordée et les établissements encordés.

Réponse à l'Appel à projet (AAP) sur la plateforme Dauphin par les Têtes de Cordées.

Mardi 13 juin 2023 : comité technique.

Jeudi 22 juin 2023 : comité régional de pilotage et de suivi des « Cordées de la réussite ».

Début juillet 2023 : envoi des courriers de validation aux Têtes de Cordées.

Au plus tard **avant la fin de l'année civile** : répartition des crédits et envoi des notifications.

Dès le mois de septembre 2023 : Identification du référent au sein des EPLE encordés (envoi de la lettre de mission à la DRAIO).

Mise en place des actions et pastillage des élèves dans SIECLE.

Du 15 au 19 janvier 2024 : Semaine nationale des Cordées.

Mai/juin 2024 : enquête financière sur la consommation des crédits délégués au titre du dispositif des Cordées de la réussite.

Juin 2024 : enquête ministérielle annuelle émanant de la DGESCO et de la DGESIP sur le bilan des actions menées.

Une ou plusieurs visites d'accompagnement par un Inspecteur référent seront réalisées au cours de l'année pour les Têtes de Cordées.

Ressources pour la construction de partenariats variés autour des Cordées

Au-delà du lien privilégié avec l'enseignement supérieur, une Cordée doit s'enrichir en nouant des partenariats avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives autour du projet thématique. De plus, les Cordées doivent capitaliser sur les différents dispositifs de politique publique tels que les cités éducatives ou le PaQte en profitant de leurs ressources. En effet, les Cordées constituent des réseaux de solidarités en ce qu'elles fédèrent des partenaires qui nourrissent les projets de leur expertise.

Les Têtes de Cordées et les établissements encordés sont donc encouragés à développer leur réseau associatif et partenarial pour dynamiser leur cordée.

Voici un aperçu non exhaustif de partenaires liés à la région académique :

La région Hauts-de-France constitue un partenaire institutionnel des Cordées grâce à son **Programme Régional de Réussite en Études Longues** (PRREL) et plus particulièrement le PRREL Ambition. Ce dispositif vise à permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. A l'instar des Cordées de la réussite, ce dispositif invite les jeunes à être acteurs de leur futur en les aidant à l'élaboration de leurs projets personnels d'études et/ou professionnels en leur faisant découvrir le monde de l'enseignement supérieur. Les lycéens, de la seconde à la terminale de la région Hauts-de-France, les étudiants de BTS, de DEUST ou deuxième année de BUT et les boursiers en priorité peuvent ainsi bénéficier d'une aide méthodologique grâce à un tutorat dispensé par des étudiants de la région et d'activités liées à des journées de découverte et de participation à la vie d'un établissement de l'enseignement supérieur, autant d'actions pouvant enrichir et soutenir les différents projets de cordées.

Pour en savoir plus : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide521>

Contact : Valérie Renaux, Chargée de mission Région Hauts-de-France, valerie.renaux@hauts-de-france.fr



Les Entretiens de l'Excellence : Les Entretiens de l'Excellence souhaitent mettre en avant des exemples de parcours professionnels réussis, pas nécessairement linéaires, auprès d'un public de collégiens et lycéens. Ils organisent des rencontres et des échanges à destination des adolescents de la 4^e à la Terminale, plus particulièrement issus des diversités culturelles, territoriales et sociales. L'objectif est d'amener les élèves à lever toute auto-censure dans leurs choix et de vaincre les conditionnements d'échec.

Très engagée en région académique, cette association propose également des sessions des Entretiens de l'Excellence en live.

Pour aller plus loin : www.lesentretiens.org

Contact : Jean-Michel Juy, Délégué régional Hauts-de-France, j-m.juy@lesentretiens.org



Energie Jeunes : Énergie Jeunes est au service de la réussite scolaire de tous et propose des actions à destination des élèves scolarisés dans les établissements en zones moins favorisées et territoires isolés. Ses programmes visent à développer la persévérance scolaire, sous forme d'ateliers en classe, co-animés par l'enseignant de la classe et par un bénévole de l'association.

Pour aller plus loin : <https://energiejeunes.fr/>

Contact : Robert Leclercq, Délégué Régional Hauts-de-France, robert.leclercq@energiejeunes.fr



Moteur! : Grandir en favorisant la rencontre des jeunes avec des modèles inspirants et en les encourageant à se projeter dans l'avenir. Moteur! œuvre pour la jeunesse et l'égalité des chances. L'association conçoit et développe des actions qui donnent confiance aux jeunes issus de tous les milieux dans une démarche inclusive et créatrice de liens entre les milieux sociaux et les territoires. Elle propose un parcours transformant en créant les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble pour grandir en confiance. Le Concours Moteur! invite les jeunes de 14 à 22 ans à réaliser une vidéo d'1 minute 30 sur une personne qu'ils admirent dans leur entourage, mettant ainsi en lumière des qualités qui sont particulièrement importantes pour eux. Cet exercice nourrit le lien intergénérationnel, développe la notion d'exemplarité et permet d'éclairer les motivations et les valeurs des jeunes réalisateurs.

Pour aller plus loin : <https://www.leprojetmoteur.org/>

Contact : Adèle Vidal, Cheffe de projet, adele.vidal@asso-moteur.org, 06.15.02.38.88



Arpejeh : Arpejeh s'engage dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap, de l'égalité des chances et de la diversité. L'objectif est de construire une relation sur le long terme entre les jeunes en situation de handicap et les employeurs dans une approche professionnalisante dépassant les questions liées au handicap.

Pour aller plus loin : www.arpejeh.com

Contact : Manon Dandrieux, Chargée de mission Hauts-de-France,

manon.dandrieux@arpejeh.com



L'Envol, le Campus de la Banque Postale : L'Envol œuvre en faveur de l'éducation, de l'excellence et de l'égalité des chances. L'association propose un programme d'accompagnement complet, personnalisé, multicanal et qui s'inscrit dans la durée favorisant le parcours scolaire de jeunes élèves méritants et motivés issus de milieux modeste jusqu'à leur intégration dans une filière sélective et/ou leur insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.envolcampus.com/>

Contact : Eléna Trossero, Déléguée générale adjointe



Le Collectif Mentorat : Depuis septembre 2019, 72 associations ont décidé de mettre en commun leur énergie pour développer le mentorat en France en créant le Collectif Mentorat. Ses objectifs : élargir l'accès à un mentorat de qualité, favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques et pouvoir offrir à tous ceux qui le souhaitent d'être mentorés afin de favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.lementorat.fr/>

Contact : Benjamin Varron, benjamin.varron@article-1.eu



L'Afev (association de la fondation étudiante pour la ville) : L'Afev est une association qui mobilise chaque année des milliers d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour une société plus juste et plus solidaire notamment à travers le mentorat étudiant et la démystification de l'université.

Pour aller plus loin : <https://afev.org/>

Contact : Cédric Laigle, Délégué régional Hauts-de-France, cedric.laigle@afev.org



C'Possible : C'Possible lutte contre le décrochage scolaire auprès d'élèves scolarisés en lycée professionnel en perte de repères et de motivation. Trois domaines d'actions : l'entreprise, la culture et les valeurs. L'objectif est d'accompagner les élèves à développer leur agilité, leur mobilité et leur savoir-être.

Pour aller plus loin : www.cpossible-asso.fr

Contact : Elodie Figueredo, elodie.figueredo@cpossible-asso.fr



Chemins d'avenirs : Chemins d'avenirs travaille à rendre les jeunes des territoires plus libres de leurs choix et de leurs mouvements, qu'ils souhaitent devenir artisans ou intégrer une grande école. L'association Chemins d'avenirs informe, accompagne et promeut les collégiens, lycéens et étudiants des zones rurales et des petites villes. Pour cela, chaque jeune bénéficie d'un système de parrainage, d'opportunités, de formations et d'une méthodologie globale et responsabilisante.

Pour aller plus loin : <https://www.cheminsdavenirs.fr/>

Contact : Sidonie Vermont, Directrice adjointe des opérations filleuls-es, sidonievermont@cheminsdavenirs.fr



L'association Article 1 : Guidée par des valeurs de justice, d'égalité, de fraternité et de liberté, l'association Article 1 accompagne les lycéens dans leurs choix d'orientation. Sa mission : permettre à chaque talent de choisir et de construire son avenir avec confiance et ambition. En liaison avec l'équipe éducative, l'association fournit aux élèves aide à l'orientation, soutien méthodologique, connaissance des filières et des métiers, réseaux, opportunités à l'international, des ingrédients indispensables pour leur permettre définir leur projet professionnel, et plus largement, leur projet de vie avec confiance et ambition.

Pour aller plus loin : <https://article-1.eu/>
<https://inspire-orientation.org/>

Contact : Marine Lucas, Coordinatrice programme Inspire Hauts-de-France, marine.lucas@article-1.eu



Compagnie des Trébuchés : Cette compagnie d'art vivant spécialisée dans la marionnette et la musique propose des ateliers de création de marionnettes et d'initiation à la manipulation à tout type de public : enfants, adolescents, adultes, parents/enfants... Les possibilités de projets sont nombreuses. Les actions sont coconstruites avec les établissements afin de répondre le plus fidèlement à leurs besoins et leurs attentes. L'expérience développe la créativité, travaille la prise de parole et favorise la confiance en soi.

Pour aller plus loin : www.compagniestrebuches.com

Contact : Alice Gray, chargée de diffusion et de production
cielestrebuches.diffusion@gmail.com



Collectif Orientation : Le collectif Orientation travaille à l'échelle d'une expérimentation (5 établissements). Il est composé de 8 associations et ambitionne de proposer des parcours annuels de la 4e à la Terminale, les parcours 4e et 2nde sont disponibles aujourd'hui. Chaque parcours compte 10 étapes (actions, ressources, visites, formations, ...) proposées par les différents partenaires qui s'inscrivent dans un grand axe (pour la classe de 2nde : « construire son choix et son projet d'orientation ; argumenter et présenter son projet ; explorer le monde professionnel ; découvrir des filières de formation ») et répond à un objectif (pour la classe de 2nde : « identifier choix d'orientation et étapes à mener ; apprendre à se connaître ; explorer des pistes de domaines professionnels avec ce que je sais de moi ; identifier les filières de formations post-bac qui pourraient me correspondre ; approfondir les filières de formations possibles ; élaborer des choix ; structurer et présenter son projet d'orientation à l'oral »).

Pour aller plus loin : <https://www.collectif-orientation.fr/>

Contact : Isabelle Andrieu, Déléguée Générale landrieu@cree-ton-avenir.fr



Document pour les Têtes de Cordées :

- Fiche d'engagement :

Les fiches d'engagement sont à signer entre la Tête de Cordée et chaque établissement encordé. Elles mentionnent un effectif prévisionnel d'élèves encordés et sont à déposer sur Dauphin au moment de l'Appel à projet.



Fiche d'engagement Cordées de la réussite 2023-2024

Nom de la cordée : [nom de la cordée]

Entre les soussignés :

D'une part

Le collège/lycée [nom de l'établissement], [adresse de l'établissement], représenté par son principal/proviseur, Monsieur/Madame [nom de la personne],

Ci-après désigné par « L'établissement encordé »

Et d'autre part

L'Établissement tête de cordée [Nom de l'établissement], [adresse de l'établissement], représenté par son président/directeur/proviseur, Monsieur/Madame [nom de la personne],

Ci-après désigné par « La Tête de Cordée »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du dispositif national dénommé cordées de la réussite, l'établissement encordé et la Tête de Cordée établissent un partenariat pour donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Ce partenariat se traduit par un programme établi conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée afin de correspondre aux besoins des élèves participant au dispositif.

La présente fiche d'engagement a pour objet de formaliser le partenariat à venir et d'établir un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés.

Article 2 : Cadre de référence de la cordée de la réussite [nom de la cordée]

L'établissement encordé et la Tête de Cordée s'engagent tous deux à inscrire leurs actions dans le cadre défini par l'instruction interministérielle « Cordées de la réussite » du 21 juillet 2020 parue au BOEN du 27 août 2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>

Leurs actions respectives sont conformes aux orientations données par la région académique Hauts-de-France et les services en charge de la politique de la ville placés sous l'autorité du préfet de la région Hauts-de-France. Pour cela, ils sont en lien avec le référent académique Cordées de la réussite.

Article 3 : Accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés

L'établissement encordé et la Tête de Cordée s'accordent sur un effectif prévisionnel de [nombre] élèves et dont [nombre] élèves en QPV qui seront bénéficiaires de cette cordée de la réussite. L'effectif d'élèves encordés pourra évoluer au regard des besoins repérés sous réserve d'un accord entre les deux parties. Les élèves volontaires pour participer à cette cordée sont identifiés par l'établissement encordé et doivent être pastillés dans la base élèves SIECLE.

Article 4 : Durée du partenariat

La fiche d'engagement est valable pour l'année scolaire 2023-2024.

Fait en 2 exemplaires originaux, à [lieu] le [date]

La Tête de cordée [nom de la tête de cordée]
Monsieur/Madame [nom de la personne]

L'établissement encordé [nom de l'établissement encordé]
Monsieur/Madame [nom de la personne]

Documents pour les établissements encordés

- Proposition d'une lettre de mission du référent

Un référent Cordée de la réussite est désigné dans chaque établissement encordé. Il signe une lettre de mission qui précise les différentes missions qui lui incombent.

Cette lettre de mission peut-être adaptée en fonction du contexte de l'établissement.

- Tutoriel Pastillage

Les élèves bénéficiaires du dispositif (de la 4e à la terminale) doivent faire l'objet d'un pastillage spécifique dans la base élèves SIECLE.

Ce pastillage répond à plusieurs objectifs, tant pour les élèves que pour l'administration :

- Assurer la continuité et le suivi des élèves encordés d'une année à l'autre ;
- Pour les élèves de Terminale, permettre de faire valoir leur participation au dispositif dans leur dossier Parcoursup : les formations de l'enseignement supérieur peuvent désormais valoriser le parcours "Cordées de la réussite" au lycée d'un élève lors de l'examen de sa candidature (article 37 de la loi LPR du 24 décembre 2020) ;
- Recenser l'ensemble des élèves bénéficiaires au sein de l'académie et de la région académique ;

Le référent, sous l'égide du chef d'établissement, veille à ce que l'établissement encordé procède bien au pastillage de ces élèves. Le pastillage doit être réalisé dès le commencement des actions de la Cordée.

- Outils de communication sur les Cordées de la réussite

- **Un flyer** destiné aux élèves et aux familles.
- **Une affiche** pour communiquer sur les Cordées au sein de votre établissement.

A télécharger sur les sites académiques d'[Amiens](#) et de [Lille](#).

Etablissement

Lettre de mission de Madame / Monsieur... référent(e) « Cordées de la réussite »

L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle. Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire. Ce dispositif repose sur un partenariat étroit entre les établissements du secondaire, l'enseignement supérieur et les acteurs du monde associatif et professionnel.

La lettre de cadrage interministérielle du 21-07-2020 prévoit la désignation d'un référent « Cordées de la réussite » au sein de chaque établissement inscrit dans une Cordée de la réussite.

Dans le cadre de vos missions et **sous la responsabilité de votre chef d'établissement**, vous pourrez être amené(e) à contribuer aux thématiques suivantes (adaptables en fonction du contexte de l'établissement) :

1. L'appel à projet des Cordées de la réussite et sa mise en cohérence

- Participer à l'élaboration de l'appel à projet de l'établissement « tête de cordée »
- Recenser les élèves susceptibles de participer au dispositif
- Proposer des actions aux élèves
- Identifier et recenser les partenaires (partenaires associatifs, culturels, monde de l'entreprise...)

2. L'accompagnement et le déroulement des actions

- Assurer la mise en cohérence des différentes interventions (tuteurs, entreprises, lycées, universités...)
- Coordonner les activités dans l'établissement en lien avec le ou les établissements « têtes de cordées »
- Assurer le lien avec les familles (réunions d'informations, JPO...)
- Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de la semaine nationale des Cordées de la réussite

3. La gestion et le suivi des Cordées de l'établissement

- Veiller à assurer le repérage dans la base élèves (« pastillage ») des élèves inscrits dans les Cordées afin d'assurer leur suivi
- Identifier le nombre d'élèves encordés résidant en quartier prioritaire de la Politique de la ville en croisant leur adresse de résidence avec le système d'information géographique de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>
- Contribuer aux enquêtes institutionnelles relatives aux Cordées de la réussite

A l'issue de l'année scolaire, vous veillerez à communiquer à votre chef d'établissement un bilan de votre mission.

A

Le

Le chef d'établissement

L'enseignant référent

Pastiller les élèves encordés sur SIECLE

Pourquoi pastiller les élèves encordés ?

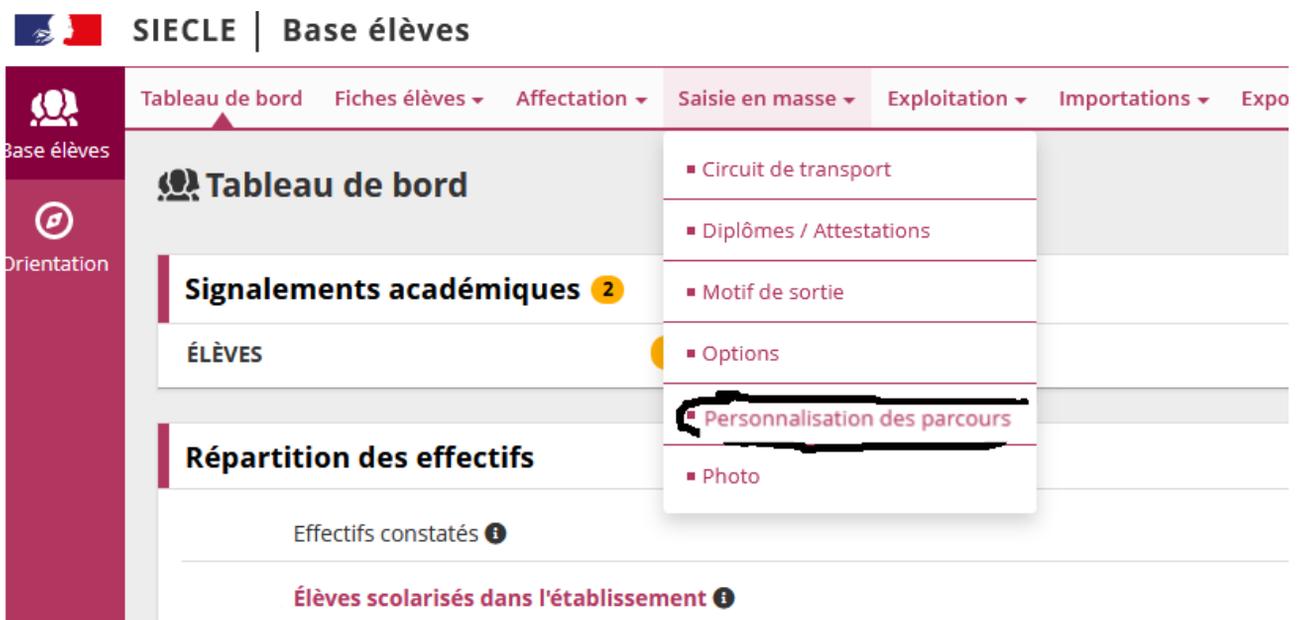
- Assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement
- Permettre de comptabiliser précisément le nombre de jeunes encordés dans un établissement ce qui permettra de débloquer les financements attribués à l'EPL dans le cadre des Cordées de la réussite (IMP, BOP...)
- Permettre une valorisation du parcours de l'élève tout au long du continuum 4e-étude supérieure
- Réaliser des études statistiques

Comment pastiller plusieurs élèves à la fois dans une même classe ?

Etape 1 : Se rendre sur SIECLE → Base élèves → Mise à jour



Etape 2 : Saisie en masse → Personnalisation des parcours



Etape 3 : Sélectionner le niveau (4e/3e) et sélectionner la classe précise → cliquer sur « suite »

Tableau de bord ² Fiches élèves ▾ Affectation ▾ Saisie en masse ▾ Exploitation ▾ Importations ▾ Exportations ▾ Suivi des échanges ▾

Saisie en masse - Personnalisation des parcours

Choix du dispositif

Dispositif *
(sélectionner) ▾

Date de début *
01/09/2022

Date fin
31/08/2023

SUITE

Etape 4 : Dispositif → Sélectionner « CORDEES DE LA REUSSITE » → Vérifier les dates → cliquer sur « Suite »

SIECLE | Base élèves

Tableau de bord ² Fiches élèves ▾ Affectation ▾ Saisie en masse ▾ Exploitation ▾ Importations ▾ Exportations ▾ Suivi des échanges ▾

Saisie en masse - Personnalisation des parcours

Choix du dispositif

Dispositif *
CORDEES DE LA REUSSITE ▾

Date de début *
01/09/2022

Date fin
31/08/2023

SUITE

Etape 5 : Cocher « N'ayant pas encore le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE » → Cliquer sur « Rechercher »

SIECLE | Base élèves

Tableau de bord ² Fiches élèves ▾ Affectation ▾ Saisie en masse ▾ Exploitation ▾ Importations ▾ Exportations ▾ Suivi des échanges ▾

Saisie en masse - Personnalisation des parcours

Critères sélectionnés

Vous allez attribuer le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE aux élèves suivants
MEF : 3EME
Division(s) : 3

Recherche des élèves

* Filtre

- N'ayant pas encore le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE
- Ayant déjà le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE
- Tous

RECHERCHER

Etape 6 : Cocher les élèves participant à une Cordée de la réussite → cliquer sur « Valider »

Tableau de bord ² Fiches élèves Affectation Saisie en masse Exploitation Importations Exportations Suivi des échanges

Base élèves

Orientation

Saisie en masse - Personnalisation des parcours

Critères sélectionnés

Vous allez attribuer le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE aux élèves suivants
MEF : 3EME
Division(s) : 3...
Filtre : N'ayant pas encore le dispositif CORDEES DE LA REUSSITE

Résultat de la recherche

Cliquer sur le titre de la colonne pour trier. Cliquer à nouveau pour inverser le sens du tri.

Nom	MEF	Division	Dispositif
<input checked="" type="checkbox"/>	3EME		
<input checked="" type="checkbox"/>	3EME		
<input checked="" type="checkbox"/>	3EME		
<input type="checkbox"/>	3EME		

4 élèves trouvés.

VALIDER

5 bonnes raisons de rejoindre la cordée de votre établissement

1. POUR ÊTRE ACTEUR DE SON ORIENTATION

- Découverte de métiers supposés inaccessibles
- Accompagnement à des journées portes ouvertes, des salons, etc.
- Travail sur les stéréotypes de genre

3. POUR DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX ENVIRONNEMENTS

- Visites d'institutions culturelles
- Sorties et séjours sportives ou culturelles
- Ateliers d'activités

5. POUR BÉNÉFICIER DE PARTENARIATS ET DE RÉSEAUX

- Accompagnement personnalisé par un tuteur/mentor (étudiant ou professionnel)
- Visites de PME et d'associations locales
- Rencontres d'anciens élèves
- Liens avec les Campus des métiers et des qualifications du territoire

2. POUR GAGNER EN CONFIANCE EN SOI

- Ateliers de coaching
- Découverte des codes de l'entreprise
- Entraînement à la prise de parole en public

4. POUR RÉUSSIR DANS LA VOIE CHOISIE

- Méthodologie : prise de notes, gestion du temps
- Soutien ou tutorat disciplinaire
- Préparation spécifique au Grand oral ou à l'oral du chef-d'œuvre

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Un accompagnement
global pour aider
les élèves à mieux
se connaître et à
construire leur parcours



Pour en savoir plus et intégrer la cordée,
contactez votre professeur principal.

www.cordeedelareussite.fr

Ouvrir le champ des possibles

Les Cordées de la réussite sont un dispositif d'accompagnement continu qui démarre dès la 4^e, en amont des choix d'orientation. Du collège à l'enseignement supérieur, les élèves bénéficient à la fois d'un tutorat et d'ateliers collectifs pour les aider à élaborer leur projet d'avenir.

POUR QUI ?

Les élèves qui le souhaitent, dès la 4^e et quelle que soit la voie qu'ils envisagent : générale, technologique ou professionnelle

POURQUOI ?

Pour élargir les horizons culturels et professionnels des élèves, et susciter leur ambition

COMMENT ?

Un parcours personnalisé construit pour l'élève avec ses professeurs

AVEC QUI ?

Des étudiants, des anciens élèves, des professionnels, en lien étroit avec les professeurs, les psychologues de l'éducation nationale et les familles



Pauline rêve de devenir puéricultrice quand elle intègre la cordée de son collège, en 4^e sur les conseils de son professeur principal.

Après plusieurs visites d'entreprises, elle participe à un atelier animé par des informaticiennes. Elle effectue son stage de 3^e dans une crèche, mais s'intéresse de plus en plus au numérique... Elle visite une start up puis un lycée, qui propose l'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques. En 2^{de}, sa tutrice, étudiante en sciences informatiques, l'aide dans les matières scientifiques et l'accompagne à un salon étudiant. Grâce à la cordée, Pauline rencontre des professionnels du numérique et envisage une classe préparatoire pour intégrer une école d'ingénieurs.

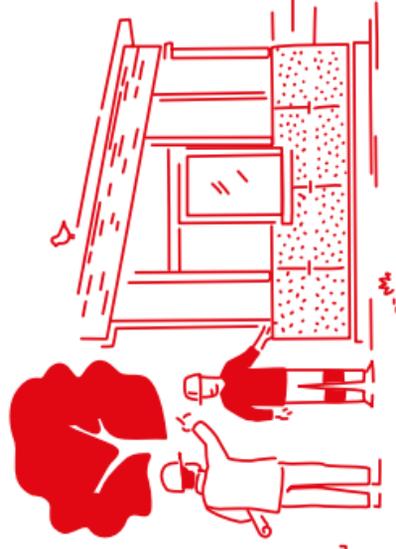
Noah veut faire un CAP boulanger en apprentissage, comme son frère.

Ses professeurs l'invitent à entrer dans la cordée de l'établissement pour élargir ses horizons.

Il rencontre des jeunes venus présenter leur parcours et visite des entreprises de secteurs innovants qu'il ne connaissait pas, comme les biotechnologies.

Après un stage d'observation dans une entreprise spécialisée dans l'écoconstruction, il découvre un Campus des métiers et des

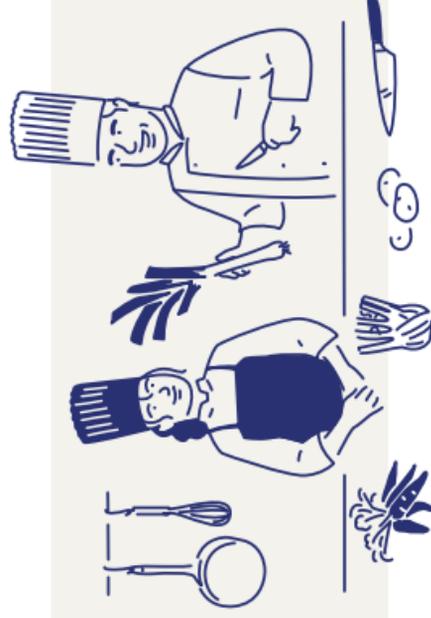
qualifications sur les métiers du bâtiment. A partir de sa 2^{de} pro, la cordée met en place du mentorat par des professionnels : **le mentor de Noah est architecte.** Après son bac pro, Noah pourra préparer un BTS en résidant à l'internat du campus.



Julie ne sait pas ce qu'elle veut faire plus tard et ses parents ne savent pas comment l'aider.

Ses professeurs ont remarqué qu'elle aime le concret, les contacts, les

langues vivantes. Avec la cordée, elle participe à des ateliers sur la connaissance de soi et cerne mieux ses goûts et ses aptitudes. Des intervenants viennent présenter leur métier et son stage d'observation se déroule dans un hôtel-restaurant. La cordée lui permet de faire un séjour dans une région touristique et de rencontrer des lycéens en filière STHR. Une fois le choix de STHR fait, Julie bénéficie d'un tutorat individuel avec le directeur d'un hôtel. Elle souhaite poursuivre ses études jusqu'à la licence professionnelle. Et, pour-quoi pas, par un MBA ?





Les Cordées de la réussite sont un dispositif d'accompagnement continu qui démarre dès la 4^e, en amont des choix d'orientation.

Du collège à l'enseignement supérieur, les élèves bénéficient à la fois d'un tutorat et d'ateliers collectifs pour les aider à élaborer leur projet d'avenir.

5 bonnes raisons de rejoindre la cordée de votre établissement

1. POUR ÊTRE ACTEUR
DE SON ORIENTATION

2. POUR GAGNER
EN CONFIANCE EN SOI

3. POUR DÉCOUVRIR
DE NOUVEAUX ENVIRONNEMENTS

4. POUR RÉUSSIR
DANS LA VOIE CHOISIE

5. POUR BÉNÉFICIER
DE PARTENARIATS ET DE RÉSEAUX



Pour en savoir plus contactez le référent
Cordées au sein de votre établissement :

Prénom Nom

www.cordeesdelareussite.fr

Ressources numériques

Cadre du dispositif

Instruction interministérielle du 21-7-2020 relative au dispositif « Cordées de la réussite » :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>

Charte des Cordées : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>

Ressources

Guide méthodologique à destination des Têtes de Cordées :

Objectifs et cadrage d'une cordée / Caractéristiques d'une cordée / Intérêt pour un établissement d'enseignement supérieur de s'engager / Quelle procédure pour monter une cordée / Modalités d'évaluation du dispositif / Ressources

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid40328/guide-methodologique-a-destination-des-tetes-de-cordees.htm>

Etablissements encordés : ressources de pilotage et d'animation pédagogiques

<https://eduscol.education.fr/2768/ressources-pour-piloter-et-animer-les-cordees-de-la-reussite>

Rubrique Cordées de la réussite sur les sites académiques :

Guide des Têtes de Cordées de la Région académique HDF

<https://www.ac-amiens.fr/article/cordees-de-la-reussite-121562>

<https://www1.ac-lille.fr/les-cordees-de-la-reussite-121551>

Site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/809/des-cordees-de-la-reussite-de-nouvelle-generation>

Site ONISEP : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>

Vos correspondants en région académique

cordees@region-academique-hauts-de-france.fr

Secrétariat : 03 20 15 66 49 et 03 22 82 39 23



David DUBAR

Chef du Pôle Orientation, DRAIO

Florence BULCKAEN

Cheffe adjointe du Pôle Orientation, DRAIO

Fanny AZRIA

Chargée de mission « coordination de l'accompagnement pédagogique et du suivi du dispositif des cordées de la réussite », DRAIO

03 20 15 66 42

Ahmed BASSAINE

Chargé de mission « Cordées de la réussite », DRAIO

03 22 82 38 16

Manon BERTOUILLE

Chargée de mission administrative « Cordées de la réussite », DRAIO

03 20 15 66 49

Jonathan CHOIN

Chargé de mission « Cordées de la réussite », DRAIO

03 22 82 37 63

Audrey HENRIOT

Chargée de mission « Cordées de la réussite », DRAIO

03 20 15 66 27

Plus d'informations sur les cordées :



Académie d'Amiens



Académie de Lille